



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9073^e séance

Mercredi 22 juin 2022, à 10 h 5

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Dautlari (Albanie)

Membres :

Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Kuzmin
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M ^{me} Tenkorang
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice

Note du Secrétaire général concernant la date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice (S/2022/453)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice

Note du Secrétaire général concernant l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice (S/2022/453)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/495, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/453, qui contient une note du Secrétaire général concernant la date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à adopter sans vote le projet de résolution figurant dans le document S/2022/495.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2638 (2022).

La séance est levée à 10 h 10.